



## CONSEIL INTERCOMMUNAL

### Extrait des décisions du Conseil intercommunal séance du mardi 13 décembre 2016 à Borex.

Présidence : Pierre Schaller

Conseillers présents : 30

Conseillers absents : 3

Majorité absolue : 16

#### **Autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières.**

- vu** le préavis du Comité de direction n° 07/2016,  
**ouï** le rapport de la Commission de gestion-finances,  
**attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Au vote le Conseil intercommunal décide par 29 oui, 0 non et 0 abstention :

- ✓ **A accorder** au Comité de Direction l'autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite qui ne pourra pas dépasser CHF 100'000.-- par cas, charges éventuelles comprises.

#### **Autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.**

- vu** le préavis du Comité de direction n° 08/2016  
**ouï** le rapport de la commission de gestion-finances,  
**attendu** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Au vote le Conseil intercommunal décide par 29 oui, 0 non et 0 abstention :

- ✓ **A autoriser** le Comité de direction à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant de CHF 80'000.-- par poste et budget

#### **Autorisation de plaider.**

- vu** le préavis du Comité de direction n° 09/2016  
**ouï** le rapport de la commission de gestion-finances,  
**attendu** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Au vote le Conseil intercommunal décide par 28 oui, 0 non et 1 abstention :

- ✓ **A accorder** l'autorisation de plaider au Comité de direction pour des affaires allant jusqu'à concurrence de CHF 100'000. --

## Tarif des vacations et indemnités des membres du bureau du conseil intercommunal, des délégués et de la secrétaire pour la législature 2016-2021.

**vu :** Le préavis 10-2016 du bureau du Conseil intercommunal, tarifs des vacations et indemnités des membres du Bureau du Conseil intercommunal, des délégués et de la secrétaire pour la législature 2016-2021,

**ouï :** Le rapport de la commission de gestion-finances,

Au vote le Conseil intercommunal décide par 29 oui, 0 non et 0 abstention :

✓ **D'adopter** le préavis 10-2016 tel que proposé.

### Postulat Bettens.

**ouï** Le rapport de la commission ad-hoc,

**attendu** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Au vote le Conseil intercommunal décide par 22 oui, 3 non et 4 abstention :

✓ **D'accepter** le rapport de la commission ad-hoc, ce postulat est donc **refusé** aucune suite n'est donnée.

### Motion : « Pour une législation sur l'utilisation du terrain de sport du CSBC ».

Le bureau du Conseil intercommunal a fait part au Conseil intercommunal de la motion reçue le 10 décembre, signée par cinq citoyens. Cette motion demande à ce que le Codir propose dans les plus brefs délais une réglementation ainsi qu'un mode de contrôle de l'utilisation de la place de sport.

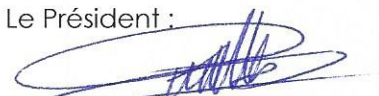
Cette motion a été soumise au vote,:

Au vote le Conseil intercommunal décide par 29 oui, 0 non et 0 abstention :

✓ **De prendre en considération** la dite motion et la transmettre au Codir pour étude et rapport.

Crassier, le 13 décembre 2016

Le Président :



Pierre Schaller



La Secrétaire :



Tina Hölzel

Avis affiché aux piliers publics des 9 communes membres du 14 décembre 2016 au 10 janvier 2017